

Décision n° 06-0623
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 22 juin 2006
modifiant la décision n° 06-0427 de l'Autorité de Régulation des Communications
Électroniques et des Postes en date du 6 avril 2006 attribuant des ressources en
numérotation à la société B3G Telecom France (numéros géographiques)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7, L.44 et les articles R.20-44-27 à R.20-44-32 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société B3G Telecom France (récépissé de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes n° 06-444 en date du 9 février 2006) ;

Vu la décision n° 2005-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2005-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 06-0427 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 6 avril 2006 attribuant des ressources en numérotation à la société B3G Telecom France ;

Après en avoir délibéré le 22 juin 2006 ;

Décide :

Article 1er - Dans le tableau de la feuille 2 / 3 de l'annexe à la décision n° 06-0427 en date du 6 avril 2006 susvisée, la ligne :

03 64 34 MC DU	Hirson	04 69 48 MC DU	Voiron
----------------	--------	----------------	--------

est ainsi rédigée :

03 64 34 MC DU	Hirson	04 57 56 MC DU	Voiron
----------------	--------	----------------	--------

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 22 juin 2006

Le Président

Paul Champsaur